

LE REFERENT : LE GARANT DES DROITS DES USAGERS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

De s'approprier la notion de référent et son cadre d'intervention, d'adopter une posture professionnelle en toutes circonstances.

DUREE

1 journée
7 heures de formation

PUBLIC CONCERNE

Toute personne assurant cette fonction dans les établissements ou services sociaux et médicosociaux.

PRE REQUIS

Aucun prérequis.

LES + DE LA FORMATION

- Apports par l'exploitation de supports différents : études de situations, de documents amenés par les stagiaires
- Savoirs transposables et utilisables
- Actualisation des savoirs conformément à l'évolution du cadre réglementaire.

COMPETENCES VISEES

- Mettre à jour ses connaissances de la loi 2002-2 en termes de droits des usagers
- Comprendre le "référent" aujourd'hui, quelle définition pour quelles fonctions
- Mettre en relation de la fonction de "référent" avec le cadre des droits des usagers
- Savoir élaborer la fiche de fonction du référent



SANCTION

Attestation de compétences



LE + DE L'IRIS

Formation en petits groupes permettant l'analyse des pratiques



COUT

180 € financement OPCO, employeur ou autre organisme
125 € financement personnel

CONTACT INFORMATION INSCRIPTION

Tél. : 01.76.64.73.90
Fax : 01.41.11.44.16
secretariat@institut-iris.fr
www.institut-iris.fr



INTERVENANTS

Formateurs spécialisés sur la thématique



PEDAGOGIE

Approche participative basée sur l'écoute, le partage et une pédagogie active.
« Apprendre en faisant »



POUR ALLER PLUS LOIN

Demander notre catalogue de formation ou visiter notre site internet www.institut-iris.fr